



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

09/12/2021

DATE D'AFFICHAGE

09/12/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 15
Votants : 24

OBJET :

**Autorisation relative aux
dépenses d'investissement
avant le vote du budget
2022**

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 3

Transmise en sous-préfecture
Le 21/12/2021

Publiée le 22/12/2021

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LA FERTE-ALAIS**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 15 décembre 2021 à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle Jules Menet, étant donné la crise sanitaire actuelle, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie -Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX,

Étaient absents excusés :

Sylvain PASTORELLO
Stéphanie MARTINS VIANA
Laurent PERTHUIS,
Christine DAVOINE
Julien CAYZAC
Jacqueline GALEAZZI
Maria PYRKA
Philippe VAN ROSSOMME
Rodolphe WELSCH,

donne pouvoir à :

Ariel SHEPS
Alexa PELAGE
Stéphane RAYNAL
Claire HERLIN
Hervé FRANEL
Marie Solange GRILLOT
Marie, Solange GRILLOT
Mariannick MORVAN
Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Était (ent) absent (es) :

Laure CHENU, Ghislaine LESAGE,
Léa PHALLIPOUX

DELIBERATION

**AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022**

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans ce cadre, le Maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

VU l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'avis de la Commission Finances en date du 08 décembre 2021,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE
AVEC 21 VOIX POUR, 3 VOIX ABSTENTIONS (M. LE PECULIER, MME
CHASSIN DE KERGOMMEAUX, M. WELSCH)**

AUTORISE le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 telles que définies dans le tableau annexé à la présente délibération.

DIT que les dépenses d'investissement seront engagées, liquidées et mandatées, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire
Mariannick MORVAN



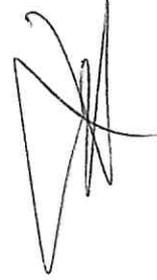
**AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Annexe délibération n°2021 - 12 - 83

Libellés	Crédits ouverts en 2021	Autorisation d'engagements avant le vote du Budget 2021
Chapitre 20 :		
2031 - Frais d'études	349 073 €	87 268 €
2032 - Frais de recherche et de développement	344 073 €	86 018 €
	5 000 €	1 250 €
Chapitre 21 :	524 135 €	131 034 €
2116 - Cimetières	23 772 €	5 943 €
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	11 000 €	2 750 €
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	7 900 €	1 975 €
21318 - Autres bâtiments publics	22 106 €	5 527 €
2135 - Installations générales, agencements, aménagements des construct°	24 536 €	6 134 €
2152 - Installations de voirie	14 305 €	3 576 €
21534 - Réseaux d'électrification	88 965 €	22 241 €
21538 - Autres réseaux	53 900 €	13 475 €
21578 - Autre matériel et outillage de voirie	53 030 €	13 258 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	70 050 €	17 513 €
21728 - Autres agencements et aménagements de terrain	7 400 €	1 850 €
217534 - Réseaux d'électrification	1 600 €	400 €
2182 - Matériel de transport	29 400 €	7 350 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	45 551 €	11 388 €
2184 - Mobilier	20 080 €	5 020 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	50 540 €	12 635 €
Chapitre 23 :	2 065 953 €	516 488 €
2312 - Agencement et aménagements de terrains	6 000 €	1 500 €
2313 - Constructions	1 895 553 €	473 888 €
2315 - Installation, matériel et outillage technique	128 900 €	32 225 €
2316 - Restauration des collections et œuvres d'art	22 500 €	5 625 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	13 000 €	3 250 €
TOTAL	2 939 161 €	734 790 €

Cette autorisation permettra de réaliser notamment des travaux et des études, dont le démarrage est prévu au début de l'année et avant le vote du BP

Le Maire,



Mariannick MORVAN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT
LE VOTE DU BUDGET 2022

.....
Date de décision: 15/12/2021

Date de réception de l'accusé 22/12/2021
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 12_83

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20211215-12_83-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 83 - DELIB AUTORISATION RELATIVE AU DEPENSE AVANT LE VOTE
BUDGET 2022.pdf (99_DE-091-219102324-20211215-12_83-DE-1-
1_1.pdf)